



Globalement la qualité biologique sur cette unité est bonne, excepté sur **l'Aisne en aval de Rethel et sur la Vaux (R203)**.

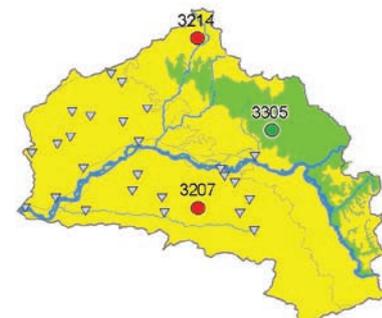
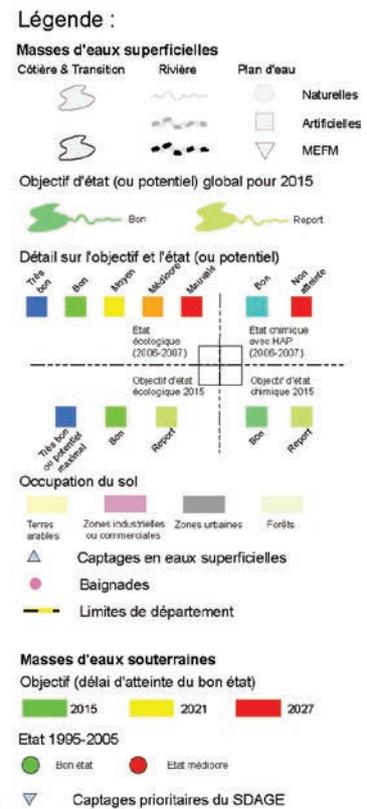
Les principaux enjeux de cette unité sont la restauration de la dynamique fluviale naturelle, de la diversité des habitats et de la continuité écologique sur **la Fournelle (R200), le ruisseau de Saulces (R201), la Vaux (R203) et le Plumion (R204)**, ainsi que la préservation et la restauration des zones humides d'intérêt majeur (vallée de l'Aisne, marais de la Retourne).

L'amélioration de la qualité physico chimique de **la Vaux (R203)**, la maîtrise de l'assainissement non

collectif sur l'ensemble du bassin et la suppression des rejets ponctuels des bâtiments d'élevage les plus pénalisants (**R203 et 204**) doivent également être réalisés.

La qualité de **la masse d'eau souterraine 3207** est globalement mauvaise, de façon avérée pour le paramètre nitrate et potentielle pour les pesticides. La réduction des intrants et la sécurisation de l'alimentation en eau potable sont indispensables.

La masse d'eau souterraine 3305 est fragile (milieu karstique) et doit faire l'objet d'une attention pour la réduction des intrants.



Masses d'eaux superficielles
0 5 10 Km

Masses d'eaux souterraines
0 10 Km

Principales actions à mettre en œuvre :

familles	n° MG	mesures clefs	Localisation	M	O	S	D
<i>Réduction des pollutions ponctuelles</i>							
Eaux usées des collectivités 14 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - deux stations <2 000 eh dont une particulièrement pour l'azote et le phosphore sur une STEP	R203			C	
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif - mise en conformité de l'assainissement non collectif impactant sur le milieu naturel	UH			C	
Elevages 1,7 M€*	15	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage - pour les élevages les plus pénalisants, hors zone vulnérable	R200, 203, 204			A, E	
<i>Réduction des pollutions diffuses agricoles</i>							
Apports de fertilisants et pesticides 35 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	3207, 3214, 3003			A, E	
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations	R199, 201, 202A, 203, 204			A	
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,... - en priorité dans les secteurs vulnérables des aires d'alimentation des captages stratégiques du SDAGE	UH			A, E	
Transferts 5,4 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - mise en place conditionnée aux limites des cycles culturaux	3207, 3214, 3003			A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - extension à tous les cours d'eau au-delà de la conditionnalité	R199, 201, 202A, 203, 204			A	
<i>Protection et restauration des milieux</i>							
Rivières 5,6 M€*	25	Travaux de renaturation/ restauration/ entretien de cours d'eau - entretien/plantation des ripisylves répartis sur le bassin - restauration de la dynamique fluviale naturelle sur R201 et R204 - maîtrise de l'élevage sur les berges des cours d'eau	UH			C, P	
		R203, 204			A		
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces - gestion de frayères à brochet	R199, 202A			C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - identification des besoins et/ou mise en place des actions	R203, 204, 205			C, P	
	30	Actions concernant la gestion des plans d'eau - gestion de communication avec les plans d'eau	R205			C, P	
Zones humides et littoral 0,7 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides - notamment les prairies alluviales de la vallée de l'Aisne et massif de Signy l'Abbaye	R199, 202A, 203			C, P	
<i>Connaissance</i>							
Connaissance 0,7 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R199, 201, 202A, 203, 204, 205			C, I, E	
autres : 2,6 M€ ; Total = 66 M€							

Signale des actions contribuant à protéger  les captages,  les nappes,  le littoral ;  menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)